

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**Syndicat Mixte Interdépartemental  
d'Aménagement du Chéran  
60 C chemin du Moulin  
74150 MARIGNY-SAINT-MARCEL**

L'an Deux Mille Vingt Deux, le 22 novembre à 20 heures  
Le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Yohann TRANCHANT à Cusy

**Nombre de délégués titulaires présents : 9**

**Nombre de délégués suppléants présents et votant, remplaçant un délégué titulaire absent : 3**

**Nombre de pouvoir : 1**

**Date d'envoi de la convocation le 14 novembre 2022**

**Titulaires présents :**

Vincent BOULNOIS, Hervé FERROUD-PLATTET, Eric DELHOMMEAU

Agnès BARILLIER, Roland DUBOIS, Françoise MUGNIER, Patricia MERMOZ

Jean-François BRAISSAND

Yohann TRANCHANT

**Titulaires absents :**

Pierre DUPERIER, Jean-Pierre FRESSOZ, Max JOLY

David DUBOSSON, Gilles REY

Serge BERNARD-GRANGER, Alexis BUTTIN, Jean Pierre LACOMBE, Francis VAUJANY, Martine VIBERT

**Suppléants présents prenant part aux votes :** Sylvain BISTON, Jean-Marc FOLLIET, André VUACHET

**Pouvoirs**

**M. Jean-Pierre FRESSOZ donne pouvoir à M. Eric DELHOMMEAU**

**Monsieur Hervé FERROUD-PLATTET été élu secrétaire de séance**

---

**Réf : D\_F\_001\_22**

**Objet : PRET SUR 15 ANS SUR LES INVESTISSEMENTS 2022  
A TAUX FIXE ET REMBOURSEMENT CONSTANT EN CAPITAL**

Monsieur le Président expose à l'assemblée que les investissements prévus au budget 2022 requièrent, après déduction des subventions attendues et du FCTVA, un besoin de financement pour la partie restant à charge, à savoir :

○ Travaux La Compôte prog.214	90 550,00 €
○ Pièges à embacles à Gruffy prog.222	546,00 €
○ Travaux urgents à La Compôte prog.223	8 467,00 €
○ Maîtrise d'œuvre le Noiret à Gruffy prog.225	15 043,00 €
○ Etude et MOE Confluence Nant d'Aillon prog.229	51 963,00 €
○ Tavaux urgents La Motte le Châtelard prog. 230	58 104,00 €

Le montant total du besoin de financement pour ces études et travaux s'élève à 225 000 € et sera couvert par un emprunt sur 15 ans.

Le résultat de la consultation pour la réalisation de l'emprunt est le suivant

		Caractéristique	Taux	Coût du prêt	Frais de dossier
CREDIT AGRICOLE SAVOIE	Révisable	Sur Euribor 3 mois (1,737+1,24%) trimestrialité constante	3%	55 237,77 €	250 €
		Sur Euribor 3 mois (1,737+1,24%) trimestrialité constante en cap.	3%	51 468,90 €	
CAISSE D'EPARGNE	Révisable	Sur index livret A (+0,30%)	2,30%	42 285,46 €	0,10%
CAISSE DES DEPOTS	Révisable	Sur index livret A	3,28%		
CREDIT MUTUEL	Fixe	Trimestrialité constante	2,25%	40 726,69 €	0,10%
		Trimestrialité constante en cap.	2,25%	38 601,60 €	0,10%

Le Comité Syndical, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président,

### **DECIDE**

- 1) D'APPROUVER dans le principe les projets financiers qui lui sont présentés ;
- 2) DE CONTRACTER, après lecture de la consultation lancée auprès de divers établissements bancaires, un emprunt auprès du CREDIT MUTUEL SAVOIE – MONT BLANC de 225 000 € sur 15 ans à échéances trimestrielles constantes en capital avec un taux fixe de 2,25% ;
- 3) DE PRENDRE l'engagement durant toute la durée des prêts de créer et de mettre en recouvrement en tant que de besoin les participations des adhérents du Syndicat reposant sur les contributions directes nécessaires pour assurer le paiement des dites échéances ;
- 4) DE DONNER son accord pour que soit réglé sans mandatement préalable par l'intermédiaire des services du trésor, le montant des échéances des prêts dont les caractéristiques sont indiquées ci-dessus.
- 5) D'AUTORISER Monsieur le Président pour la réalisation des emprunts, à signer les contrats à passer avec l'établissement prêteur et à accepter toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

Le Président,  
Yohann TRANCHANT

Le secrétaire de séance  
Hervé FERROUD-PLATTET